



Séance du 7 juillet 2016 à 18 heures 30
Commune de GIGOUZAC – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, sept juillet deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Gigouzac –Salle des fêtes

Etaient présents :

42 titulaires dont 9 possédant une procuration
6 suppléants dont 3 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE

LAROCHE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PRADINES
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SAN JUAN Alain (procuration de Mme Martine LOOCK), M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri (procuration de Daniel COUPY), Mme BONNET Catherine (procuration de Mme BOYER Cathie), M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DELPECH Bernard,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration de M. PETIT Jean),
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique (procuration de M. CORMANE Jean-Pierre),
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration de Mme VANBESSIEN),
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, M. STEVENARD Daniel,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. DIOT Fabrice (procuration de Pascal LAVAU),
M. ANNES Jean-Pierre,
M. GILES Jérôme (procuration de Geneviève LAGARDE),

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
COURS
LAROCHE DES ARCS
LHERM
ST DENIS CATUS
ST MEDARD

M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents :

35 titulaires - 20 suppléants

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CALAMANE
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. RAFFY Gilles, Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme LAGARDE Geneviève, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT
Françoise, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme
BOYER Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-
KERGOMARD Elise, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, M.
DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES
Isabelle,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne, M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVREARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. CORMANE Jean-Pierre,
Mme VANBESIEEN Joëlle,
M. BARDINA Fabien,
M. REIX Jean-Albert,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
Mme ROUAT Géraldine, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M.
LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,
M. BORIES Olivier, M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,
M. LAVAU Pascal,
M. NICOLAON Patrick,
M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance : M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Habitat et Politique de la Ville

Objet : Charte déontologique du Programme de Réussite Educative (PRE)

A été adopté à l'unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 7 juillet 2016

Rapporteur : Geneviève LASFARGUES

Rédacteur : Séverine DELONG

Direction : Habitat et politique de la ville

Objet : Charte déontologique du Programme de Réussite Educative (PRE)

Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la loi n° 2005-35 du 28 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;

Vu les circulaires du 13 juin 2005 et du 14 février 2006 ;

Vu le contrat de ville 2015-2020 du 8 septembre 2015 ;

Le contrat de ville 2015 – 2020, piloté par le Grand Cahors et l'Etat, constitue le cadre contractuel en faveur des quartiers prioritaires et de la réduction des inégalités sociales et territoriales. Le Programme de Réussite Educative (PRE) est l'une des actions prioritaires du contrat de ville. Il vise à créer les conditions de la réussite éducative et plus particulièrement à développer l'égalité des chances pour les enfants de ces quartiers.

Le PRE permet d'accompagner de façon personnalisée les enfants et les adolescents âgés de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité et vivent sur le quartier prioritaire de Terre-Rouge ainsi que sur les quartiers de veille active de Croix de Fer et Sainte-Valérie à Cahors.

Les équipes pluridisciplinaires réussite éducative rassemblent des professionnels issus de diverses institutions/associations, dont les missions et les pratiques diffèrent. Dans ce cadre, ils partageront une analyse des difficultés et des ressources de l'enfant et proposeront un parcours personnalisé. Des informations nominatives seront partagées après accord d'au moins un représentant légal. Les modalités de ce travail partenarial se doivent d'être clairement posées afin de garantir le droit des bénéficiaires et de permettre aux professionnels d'y participer dans le respect de leurs missions, de leurs responsabilités et de leurs obligations professionnelles.

La charte déontologique du PRE s'inscrit dans le respect des textes juridiques et réglementaires qui concernent les pratiques des professionnels et les publics pris en compte. Elle pose des principes communs à une pratique coopérative dans le respect de chacun (familles et professionnels) en vue d'une cohérence éducative des interventions professionnelles avec et pour les enfants en situation de fragilité et en lien avec leurs parents.

Les signataires de la charte sont les représentants institutionnels et associatifs concernés par le PRE.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Toute modification de la présente charte s'effectuera par voie d'avenants.

Pièce Jointe : charte déontologique

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- d'approuver la charte déontologique du programme de réussite éducative ;
- b- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la charte ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE